

Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN

ROUTE DE BARCELONNETTE
MOULIN DU PRE
05000 GAP

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	2
- <i>Détail Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	3 à 5
- <i>Bilan actif-passif</i>	6 et 7
- <i>Détail bilan</i>	8 à 11
- <i>Annexe</i>	12 à 16
- <i>Liasse 2065</i>	17 et 18
- <i>Liasse 2050 à 2059-F</i>	19 à 37
- <i>Etat des Emprunts</i>	38

CABINET BERNARD DESNAULT

18 Avenue Emile DIDIER

La Luysanne, Bat.B

05000 GAP

0492512809

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN
ROUTE DE BARCELONNETTE
MOULIN DU PRE
05000 GAP

relatifs à l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	768 538.20 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	1 294 910.77 Euros
- Résultat net comptable,	32 205.93 Euros

Fait à GAP
Le 03/01/2024

DAVID CALVET
EXPERT COMPTABLE

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/09/2023 12	% CA	Exercice N-1 30/09/2022 12	% CA	Exercice N-2 30/09/2021 12	% CA
Ventes marchandises + Production	1 294 910.77	100.00	1 241 759.81	100.00	1 225 016.46	100.00
+ Ventes de marchandises	42 319.11	100.00	37 742.18	100.00	41 039.27	100.00
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale	42 319.11	100.00	37 742.18	100.00	41 039.27	100.00
+ Production vendue	1 252 591.66	100.00	1 204 017.63	100.00	1 183 977.19	100.00
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 252 591.66	100.00	1 204 017.63	100.00	1 183 977.19	100.00
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	1 252 591.66	100.00	1 204 017.63	100.00	1 183 977.19	100.00
Marge brute globale	1 294 910.77	100.00	1 241 759.81	100.00	1 225 016.46	100.00
- Autres achats + charges externes	472 945.60	36.52	406 677.46	32.75	406 644.50	33.20
Valeur ajoutée	821 965.17	63.48	835 082.35	67.25	818 371.96	66.80
+ Subventions d'exploitation			15 390.00	1.24		
- Impôts, taxes et versements assimilés	170 178.31	13.14	162 527.28	13.09	163 211.35	13.32

- Salaires personnel	429 202.13	33.15	384 412.11	30.96	399 699.26	32.63
- Charges sociales personnel	146 299.80	11.30	160 095.38	12.89	180 333.29	14.72
Excédent brut d'exploitation	76 284.93	5.89	143 437.58	11.55	75 128.06	6.13
+ Autres produits de gestion courante	29 519.90	2.28	20 965.99	1.69	20 780.10	1.70
- Autres charges de gestion courante	3 245.04	0.25	16 164.62	1.30	2 988.16	0.24
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	9 363.50	0.72	17 235.65	1.39	6 684.33	0.55
- Dotations aux amortissements	30 216.00	2.33	30 499.64	2.46	32 576.15	2.66
- Dotations aux provisions	6 838.00	0.53	9 723.18	0.78		
Résultat d'exploitation	74 869.29	5.78	125 251.78	10.09	67 028.18	5.47
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	879.54	0.07	2 078.19	0.17	3 032.43	0.25
- Charges financières	1 596.94	0.12	1 890.93	0.15	2 071.99	0.17
Résultat courant	72 392.81	5.59	125 439.04	10.10	67 988.62	5.55
+ Produits exceptionnels	3 062.50	0.24	3 062.50	0.25	4 948.99	0.40
- Charges exceptionnelles	43 249.38	3.34	45 390.68	3.66	7 883.19	0.64
Résultat exceptionnel	40 186.88	3.10	42 328.18	3.41	2 934.20	0.24
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	32 205.93	2.49	83 110.86	6.69	65 054.42	5.31

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/09/2023 12	% CA	Exercice N-1 30/09/2022 12	% CA	Exercice N-2 30/09/2021 12	% CA
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	1 294 910.77	100.00	1 241 759.81	100.00	1 225 016.46	100.00
VENTES DE MARCHANDISES	42 319.11	100.00	37 742.18	100.00	41 039.27	100.00
REPRISES DE CUIRS A 20%	49 123.39	116.08	36 342.92	96.29	12 184.83	29.69
REPRISES DE CUIRS SANS TVA	91 442.50	216.08	74 085.10	196.29	53 224.10	129.69
MARGE COMMERCIALE	42 319.11	100.00	37 742.18	100.00	41 039.27	100.00
PRODUCTION VENDUE	1 252 591.66	100.00	1 204 017.63	100.00	1 183 977.19	100.00
ABATTAGES	578 146.15	46.16	568 006.16	47.18	564 449.07	47.67
TAXES USAGES 20 %	161 080.22	12.86	160 044.63	13.29	159 143.44	13.44
GESTION	481 198.15	38.42	451 220.43	37.48	434 278.24	36.68
PENALITES CARCASSES EXO	2 150.00	0.17				
MISE EN QUARTIER 20 %	7 029.95	0.56	5 021.50	0.42	3 172.50	0.27
REFACTURATION DIVERSES 5.50%	630.70	0.05	154.00	0.01	444.00	0.04
REFACTURATION DIVERSES 0%			1 344.00	0.11	21.00	0.00
LOCATION STABULATION	4 800.00	0.38	4 800.00	0.40	4 800.00	0.41
LOCATION BUREAU MASSOT	480.00	0.04	480.00	0.04	480.00	0.04
REFACT FRAIS BIO	5 186.35	0.41	4 635.89	0.39	7 626.72	0.64
REFACT FRAIS MONTAGNARD 5.50 %	2 611.00	0.21	2 405.85	0.20	2 514.21	0.21
REFACT FRAIS MONTAGNARD 20 %	3 234.24	0.26			1 922.00	0.16
SERV PUBLIC D'EQUARISSAGE					200.00	0.02
CONTRIBUTION NORMABEV	2 523.20	0.20	2 491.83	0.21	2 307.36	0.19
ATM COTISATION INAPORC	3 521.70	0.28	3 413.34	0.28	3 506.65	0.30
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 252 591.66	100.00	1 204 017.63	100.00	1 183 977.19	100.00

PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 252 591.66	100.00	1 204 017.63	100.00	1 183 977.19	100.00
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	1 252 591.66	100.00	1 204 017.63	100.00	1 183 977.19	100.00
MARGE BRUTE GLOBALE	1 294 910.77	100.00	1 241 759.81	100.00	1 225 016.46	100.00
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	472 945.60	36.52	406 677.46	32.75	406 644.50	33.20
EAU	28 605.47	2.21	25 594.64	2.06	27 318.39	2.23
AGENCE DE BASSIN DE L'EAU	2 758.00	0.21	4 190.00	0.34	4 252.00	0.35
ELECTRICITE	113 904.36	8.80	73 014.58	5.88	80 565.88	6.58
CARBURANT	2 165.82	0.17	2 617.42	0.21	1 520.42	0.12
GAZ	26 773.86	2.07	26 530.35	2.14	22 461.48	1.83
PETITES FOURNITURES ET MAT	6 684.81	0.52	8 701.37	0.70	2 725.44	0.22
PRODUITS D'ENTRETIEN	7 563.14	0.58	5 011.20	0.40	3 532.80	0.29
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 112.83	0.09	630.25	0.05	2 085.46	0.17
HEBERGEMENTS	1 512.00	0.12	1 512.00	0.12	1 512.00	0.12
NORMABEV COUTS DE CLASSIFICAT.	2 538.65	0.20	2 501.74	0.20	2 308.53	0.19
ANALYSE	11 065.30	0.85	10 881.80	0.88	10 092.30	0.82
TEST ESB	111.85	0.01				
PRESTATIONS DIVERSES	7 238.63	0.56	2 561.42	0.21	2 324.00	0.19
NETTOYAGES	544.57	0.04	2 499.11	0.20		
EQUARISSAGE	72 894.92	5.63	85 011.59	6.85	95 002.68	7.76
ENTRETIEN BATIMENT	16 450.24	1.27	9 975.83	0.80	10 266.06	0.84
ENTRETIEN MATERIEL	31 657.93	2.44	32 299.18	2.60	43 184.62	3.53
PETIT MATERIEL	2 728.59	0.21	9 602.20	0.77	11 507.34	0.94
ENTRETIEN BRUNET ETS	16 206.39	1.25	13 708.51	1.10	16 171.60	1.32
ENTRETIEN VETEMENTS	4 125.81	0.32	3 858.97	0.31	3 819.63	0.31
MAINTENANCE	13 330.34	1.03	16 756.05	1.35	14 561.32	1.19
ASSURANCES	20 426.34	1.58	17 543.28	1.41	16 809.03	1.37
FRAIS DE GARANTIE EMPRUNT	180.18	0.01	154.60	0.01		

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/09/2023 12	% CA	Exercice N-1 30/09/2022 12	% CA	Exercice N-2 30/09/2021 12	% CA
SALAIRE INTERIMAIRE	31 589.67	2.44	2 223.38	0.18		
HONORAIRES COMPTABLE	4 980.00	0.38	4 575.00	0.37	3 867.00	0.32
HONORAIRES JURIDIQUES	1 000.00	0.08	1 000.00	0.08	1 000.00	0.08
HONORAIRES SOCIAL	5 858.00	0.45	5 145.00	0.41	5 062.00	0.41
HONORAIRES CAC	3 300.00	0.25	3 200.00	0.26	3 200.00	0.26
PRESTATIONS DIVERSES	14 455.00	1.12	17 000.00	1.37		
FRAIS DE GREFFE	831.12	0.06	227.65	0.02	224.05	0.02
TRANSPORT / ACHATS	156.04	0.01				
DEPLACEMENTS, MISSIONS	4 562.93	0.35	1 980.27	0.16	1 877.20	0.15
TELEPHONE	1 848.80	0.14	1 825.50	0.15	2 283.15	0.19
AFFRANCHISSEMENTS	1 613.93	0.12	2 567.82	0.21	1 863.41	0.15
FRAIS BANCAIRE	1 204.91	0.09	1 185.71	0.10	1 129.79	0.09
FRAIS DE PRETS			250.00	0.02		
DROIT DE GARDES	15.40	0.00	176.61	0.01	258.15	0.02
FRAIS BANCAIRE IMPAYES	86.00	0.01	63.81	0.01	63.00	0.01
COTISATIONS PROFESSIONNELLES	2 758.82	0.21	2 644.01	0.21	2 675.40	0.22
COTISATIONS INAPORC ATM	4 204.95	0.32	4 064.19	0.33	4 200.87	0.34
FORM PROFESSIONNELLE VOLONT	3 900.00	0.30	3 392.42	0.27	6 919.50	0.56
VALEUR AJOUTEE	821 965.17	63.48	835 082.35	67.25	818 371.96	66.80
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			15 390.00	1.24		
SUBVENTIONS			15 390.00	1.24		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	170 178.31	13.14	162 527.28	13.09	163 211.35	13.32
TAXE D'APPRENTISSAGE	2 690.24	0.21	2 433.46	0.20	2 576.82	0.21

FORM PROFESSIONNELLE	3 956.33	0.31	3 204.09	0.26	3 789.34	0.31
CET & CVAE	1 982.00	0.15	2 526.00	0.20	3 540.00	0.29
REDEVANCE USAGE MAIRIE	161 549.74	12.48	154 363.73	12.43	153 305.19	12.51
SALAIRES DU PERSONNEL	429 202.13	33.15	384 412.11	30.96	399 699.26	32.63
SALAIRES BRUT	395 632.46	30.55	372 345.74	29.99	378 938.44	30.93
PRIMES POUVOIRS D'ACHAT	16 000.00	1.24	1 000.00	0.08	7 500.00	0.61
VARIATION CONGES PAYES	5 980.35	0.46	5 056.84	0.41	4 599.86	0.38
PRIME A PAYER	3 200.00	0.25	8 500.00	0.68	7 500.00	0.61
INDEMNITE LICENCIEMENT	15 046.05	1.16			1 365.00	0.11
INDEMNITES JOURN MSA & CCPMA	256.73	0.02	490.47	0.04	204.04	0.02
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	146 299.80	11.30	160 095.38	12.89	180 333.29	14.72
MSA	137 992.18	10.66	150 935.44	12.15	162 138.32	13.24
MUTUELLES MUTUALIA	3 597.97	0.28	3 200.17	0.26	3 940.90	0.32
CCPMA	6 564.87	0.51	6 219.91	0.50	6 470.68	0.53
CHARGES S/PRIME A PAYER	1 575.00	0.12	2 050.00	0.17	3 625.00	0.30
CHARGES S/CP	280.22	0.02	1 789.86	0.14	4 158.39	0.34
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	76 284.93	5.89	143 437.58	11.55	75 128.06	6.13
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 519.90	2.28	20 965.99	1.69	20 780.10	1.70
PRODT DIVERS GESTION COURANTE	29 519.90	2.28	20 965.99	1.69	20 780.10	1.70
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 245.04	0.25	16 164.62	1.30	2 988.16	0.24
CREANCES IRRECOUVRABLES	1 408.80	0.11	15 622.30	1.26		
AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 121.17	0.09	168.38	0.01	61.77	0.01
AUTRES CHARGES CLIENTS 10 %					2 859.84	0.23
AUTRES CHARGES CLIENTS 5.50 %	715.07	0.06	373.94	0.03	66.55	0.01

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/09/2023 12	% CA	Exercice N-1 30/09/2022 12	% CA	Exercice N-2 30/09/2021 12	% CA
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	9 363.50	0.72	17 235.65	1.39	6 684.33	0.55
REP S/PROV RETRAITE	9 342.00	0.72				
REP PROV CREANCES DOUTEUSES			12 156.21	0.98		
TRANSFERT DE CHARGES ASSURANCE					1 720.27	0.14
TRANSFERT DE CHARGES FORMATION			4 168.00	0.34	4 490.00	0.37
REFACTURATIONS DIVERSES 20 %			911.44	0.07	474.06	0.04
REPRISES DE CUIRS A 20%	21.50	0.00				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	30 216.00	2.33	30 499.64	2.46	32 576.15	2.66
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	30 216.00	2.33	30 499.64	2.46	32 576.15	2.66
DOTATIONS AUX PROVISIONS	6 838.00	0.53	9 723.18	0.78		
DOT PROV P/ RETRAITE	6 838.00	0.53	4 042.00	0.33		
DOT PROV CREANCES DOUTEUSES			5 681.18	0.46		
RESULTAT D'EXPLOITATION	74 869.29	5.78	125 251.78	10.09	67 028.18	5.47
PRODUITS FINANCIERS	879.54	0.07	2 078.19	0.17	3 032.43	0.25
PRODUITS OBLIGATIONS COUPONS	957.83	0.07	1 892.28	0.15	2 903.90	0.24
AUTRES PRDT FINANCIERS	78.29	0.01	185.91	0.01	128.53	0.01
CHARGES FINANCIERES	1 596.94	0.12	1 890.93	0.15	2 071.99	0.17
INTERETS DES EMPRUNTS	1 596.94	0.12	1 890.93	0.15	2 031.80	0.17
AGIOS BANCAIRES					40.19	0.00

RESULTAT COURANT	72 392.81	5.59	125 439.04	10.10	67 988.62	5.55
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 062.50	0.24	3 062.50	0.25	4 948.99	0.40
PRDT S/EX ANTERIEURS					1 886.49	0.15
REPRISE SUBV INVESTISSEMENTS	3 062.50	0.24	3 062.50	0.25	3 062.50	0.25
CHARGES EXCEPTIONNELLES	43 249.38	3.34	45 390.68	3.66	7 883.19	0.64
PENALITES ET AMENDES	553.76	0.04	1 120.00	0.09	523.19	0.04
CHARGES S/EX ANTERIEURS	287.00	0.02				
PROV DEPREC IMMO CORPORELLE	42 408.62	3.28	44 270.68	3.57	7 360.00	0.60
RESULTAT EXCEPTIONNEL	40 186.88	3.10	42 328.18	3.41	2 934.20	0.24
RESULTAT NET	32 205.93	2.49	83 110.86	6.69	65 054.42	5.31

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 837.56	6 837.56				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	409 439.49	338 664.86	70 774.63	70 745.42	29.21	0.04
	Autres immobilisations corporelles	213 004.78	267 980.02	54 975.24	2 355.26	57 330.50	NS
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 321.50		1 321.50	1 315.50	6.00	0.46	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							

	Autres immobilisations financières	1 372.04		1 372.04	1 372.04		
	Total II	631 975.37	613 482.44	18 492.93	75 788.22	57 295.29	75.60
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	156 632.86	5 681.18	150 951.68	183 063.40	32 111.72	17.54
	Autres créances	29 030.27		29 030.27	21 046.62	7 983.65	37.93
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement				46 485.90	46 485.90	100.00	
Disponibilités	562 062.64		562 062.64	466 143.24	95 919.40	20.58	
Charges constatées d'avance (3)	8 000.68		8 000.68	5 852.86	2 147.82	36.70	
	Total III	755 726.45	5 681.18	750 045.27	722 592.02	27 453.25	3.80
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 387 701.82	619 163.62	768 538.20	798 380.24	29 842.04	3.74

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0.04

11 988.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 48 000)	48 000.00		48 000.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	4 800.00		4 800.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	197 033.68		141 797.82		55 235.86	38.95
	Report à nouveau			27 875.00		27 875.00	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	32 205.93		83 110.86		50 904.93	61.25
Subventions d'investissement	5 303.94		8 366.44		3 062.50	36.60	
Provisions réglementées							
Total I	287 343.55		258 200.12		29 143.43	11.29	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
NS							

PROVISION	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	29 413.00	31 917.00	2 504.00	7.85
	Total III	29 413.00	31 917.00	2 504.00	7.85
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	97 017.12	125 976.50	28 959.38	22.99
	Concours bancaires courants	72 866.82	107 109.21	34 242.39	31.97
	Emprunts et dettes financières diverses	956.80	956.80		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 997.13	133 515.43	518.30	0.39
	Dettes fiscales et sociales	147 855.21	140 216.04	7 639.17	5.45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	88.57	489.14	400.57	81.89	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	451 781.65	508 263.12	56 481.47	11.11
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	768 538.20	798 380.24	29 842.04	3.74

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

384 154.85 508 263.12

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	30/09/2021	12
		% bilan		% bilan		% bilan
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES						
LOGICIELS	6 837.56	0.89	6 837.56	0.86	6 837.56	0.99
AMORT LOGICIELS	6 837.56	0.89	6 837.56	0.86	6 837.56	0.99
INSTALLATIONS TECHN., MATERIEL ET OUTILLAGE INDUS.	70 774.63	9.21	70 745.42	8.86	80 398.00	11.63
MATERIEL	409 439.49	53.28	394 871.08	49.46	390 886.02	56.55
AMORT MATERIELS	338 664.86	44.07	324 125.66	40.60	310 488.02	44.92
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 975.24	7.15	2 355.26	0.30	63 487.94	9.19
AGENCEMENTS	118 247.29	15.39	118 247.29	14.81	118 247.29	17.11
MATERIEL DE TRANSPORT	7 166.66	0.93	7 166.66	0.90	7 166.66	1.04
MATERIEL DE BUREAU	8 165.92	1.06	7 411.00	0.93	7 411.00	1.07
MOBILIER	6 066.81	0.79	6 066.81	0.76	6 066.81	0.88
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	73 358.10	9.55	73 358.10	9.19	73 358.10	10.61
AMORT AGENCEMENTS	106 580.45	13.87	98 242.65	12.31	89 266.65	12.91
AMORT MAT DE TRANSPORT	7 166.66	0.93	7 166.66	0.90	7 166.66	1.04
AMORT MATERIEL BUREAU	7 263.00	0.95	7 038.00	0.88	6 873.00	0.99
AMORT MOBILIER	5 850.61	0.76	5 465.61	0.68	5 080.61	0.74
AMORT AMENAGEMENTS EXTERIEURS	47 080.00	6.13	40 351.00	5.05	33 015.00	4.78
PROV S/ELT ACTIF IMMOBILISES	94 039.30	12.24	51 630.68	6.47	7 360.00	1.06
AUTRES PARTICIPATIONS	1 321.50	0.17	1 315.50	0.16	1 311.00	0.19
PARTS SOCIALES	1 321.50	0.17	1 315.50	0.16	1 311.00	0.19
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 372.04	0.18	1 372.04	0.17	1 372.04	0.20
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	1 372.04	0.18	1 372.04	0.17	1 372.04	0.20

TOTAL II	18 492.93	2.41	75 788.22	9.49	146 568.98	21.21
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	150 951.68	19.64	183 063.40	22.93	144 346.12	20.88
CLIENTS	150 639.21	19.60	182 750.93	22.89	156 502.33	22.64
CLIENTS DOUTEUX	5 993.65	0.78	5 993.65	0.75		
PROV CREANCES DOUTEUSES	5 681.18	0.74	5 681.18	0.71	12 156.21	1.76
AUTRES CREANCES	29 030.27	3.78	21 046.62	2.64	14 506.51	2.10
FOURNISSEURS			13 128.00	1.64	3 477.72	0.50
ACOMPTES DIALLO	635.00	0.08				
ACOMPTES ATIBA ADEJOMSI			500.00	0.06		
ACOMPTES BATATUNDE	700.00	0.09	1 500.00	0.19		
ACOMPTES BARRY	500.00	0.07				
ACOMPTE EFFE	500.00	0.07	200.00	0.03		
ACOMPTES EDMOYI	500.00	0.07				
ACOMPTES LHERMIE O	1 000.00	0.13				
TAXE PORCINES					314.86	0.05
TVA DEDUCTIBLES	11 673.94	1.52	1 109.56	0.14	3 051.93	0.44
CREDIT DE TVA A REPORTER	12 009.00	1.56	3 692.00	0.46	4 382.00	0.63
TVA COLLECTEE 5.50 %	44.82	0.01				
TVA SUR FACTURES A RECEVOIR	1 467.51	0.19			1 280.00	0.19
TVA A REGULARISER			541.06	0.07		
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR			376.00	0.05	2 000.00	0.29
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			46 485.90	5.82	46 485.90	6.73
OBLIGATIONS			45 055.00	5.64	45 055.00	6.52
INTERETS COURUS			1 430.90	0.18	1 430.90	0.21

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2023 12	% bilan	Exercice N-1 30/09/2022 12	% bilan	Exercice N-2 30/09/2021 12	% bilan
DISPONIBILITES	562 062.64	73.13	466 143.24	58.39	332 660.24	48.13
REMISES DE CHEQUES	2 153.34	0.28	1 054.31	0.13		
TRAITES A ENCAISSER	96 843.77	12.60	90 948.37	11.39	87 448.13	12.65
CRCA	265 641.71	34.56	226 775.86	28.40	70 776.43	10.24
CRCA 6220591 9 358	109 012.92	14.18	63 483.59	7.95	61 590.43	8.91
BILLET DE TRESORERIE	80 194.61	10.43	80 123.58	10.04	110 123.58	15.93
CCP	3 190.31	0.42	3 750.34	0.47	2 697.11	0.39
CAISSE	2 815.98	0.37	7.19	0.00	24.56	0.00
VERSEMENTS D'ESPECES	2 210.00	0.29				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 000.68	1.04	5 852.86	0.73	6 627.00	0.96
CHARGES CONSTATEES AVANCE	8 000.68	1.04	5 852.86	0.73	6 627.00	0.96
TOTAL III	750 045.27	97.59	722 592.02	90.51	544 625.77	78.79
TOTAL GENERAL	768 538.20	100.00	798 380.24	100.00	691 194.75	100.00

--	--	--	--	--	--	--

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	30/09/2021	12
		% bilan		% bilan		% bilan
CAPITAL	48 000.00	6.25	48 000.00	6.01	48 000.00	6.94
CAPITAL	48 000.00	6.25	48 000.00	6.01	48 000.00	6.94
RESERVE LEGALE	4 800.00	0.62	4 800.00	0.60	4 800.00	0.69
RESERVES LEGALES	4 800.00	0.62	4 800.00	0.60	4 800.00	0.69
AUTRES RESERVES	197 033.68	25.64	141 797.82	17.76	76 743.40	11.10
AUTRES RESERVES	186 546.32	24.27	131 310.46	16.45	66 256.04	9.59
RESERVES SPECIALES	10 487.36	1.36	10 487.36	1.31	10 487.36	1.52
REPORT A NOUVEAU			27 875.00	3.49		
REPORT A NOUVEAUX			27 875.00	3.49		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	32 205.93	4.19	83 110.86	10.41	65 054.42	9.41
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 303.94	0.69	8 366.44	1.05	11 428.94	1.65
SUBVENTIONS EQUIPEMENT	25 550.00	3.32	25 550.00	3.20	25 550.00	3.70
REPRISE SUBVENTIONS	20 246.06	2.63	17 183.56	2.15	14 121.06	2.04
TOTAL I	287 343.55	37.39	258 200.12	32.34	206 026.76	29.81
PROVISIONS POUR CHARGES	29 413.00	3.83	31 917.00	4.00		
PROVISION P/INDEMNITE RETRAITE	29 413.00	3.83	31 917.00	4.00		
TOTAL III	29 413.00	3.83	31 917.00	4.00		

EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	97 017.12	12.62	125 976.50	15.78	200 433.41	29.00
PRETS INSTALL SANITAIRES 08/27	67 654.38	8.80	84 144.95	10.54	100 328.62	14.52
PGE 50 K€	29 285.70	3.81	41 734.57	5.23	100 000.00	14.47
EMPRUNTS INTERETS COURUS	77.04	0.01	96.98	0.01	104.79	0.02
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	72 866.82	9.48	107 109.21	13.42	20 999.37	3.04
CHEQUES EMIS	72 866.82	9.48	107 109.21	13.42	20 999.37	3.04
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	956.80	0.12	956.80	0.12	956.80	0.14
CAUTION STABILATION	956.80	0.12	956.80	0.12	956.80	0.14
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	132 997.13	17.31	133 515.43	16.72	124 058.01	17.95
FOURNISSEURS	119 611.72	15.56	105 886.43	13.26	110 078.01	15.93
FOURNISSEURS FACT A RECEVOIR	13 385.41	1.74	27 629.00	3.46	13 980.00	2.02
DETTES FISCALES ET SOCIALES	147 855.21	19.24	140 216.04	17.56	138 666.49	20.06
SALAIRES A PAYER	34 812.50	4.53	29 470.09	3.69	32 661.53	4.73
CONGES A PAYER	37 129.15	4.83	31 148.80	3.90	26 091.96	3.77
AUTRES CHARGES A PAYER	16 000.00	2.08	16 000.00	2.00	15 000.00	2.17
MUTUELLE MUTUALIA	141.17	0.02	1 188.76	0.15	1 672.09	0.24
MSA	35 704.02	4.65	31 794.12	3.98	37 622.89	5.44
CCPMA	3 284.02	0.43	2 928.80	0.37	3 259.15	0.47
AUTRES CHARGES A PAYER	14 264.97	1.86	16 120.19	2.02	16 380.33	2.37
PRELEVEMENT A LA SOURCE	474.67	0.06	285.00	0.04	266.44	0.04
TVA A DECAISSER	3 567.00	0.46	3 619.00	0.45		
TAXE INTERBEV			70.63	0.01		
TVA COLLECTEE 5.50 %			51.53	0.01	0.01	
TVA COLLECTEE 20 %	218.57	0.03				
TVA DED A REGULARISER			4 734.00	0.59		

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/09/2023 12	% bilan	Exercice N-1 30/09/2022 12	% bilan	Exercice N-2 30/09/2021 12	% bilan
ETAT CHARGES A PAYER	2 259.14	0.29	2 805.12	0.35	5 712.09	0.83
AUTRES DETTES	88.57	0.01	489.14	0.06	53.91	0.01
CLIENTS	88.57	0.01	489.14	0.06	53.91	0.01
TOTAL IV	451 781.65	58.78	508 263.12	63.66	485 167.99	70.19
TOTAL GENERAL	768 538.20	100.00	798 380.24	100.00	691 194.75	100.00

--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Evaluation des créances et des dettes	15
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	15
Subventions d'équipement	15
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 768 538.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 294 910.77 Euros et dégageant un bénéfice de 32 205.93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre du nouvel abattoir, la SICABA déménagera ses installations au 31/03/2024.

A ce titre, il a été pratiqué une provision pour tenir compte de la valeur nette comptable des installations qui en seront pas transférées et qui devront être mises au rebut.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 838		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	394 871		14 568
Installations générales agencements aménagements divers	118 247		
Matériel de transport	7 167		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 478		755
Emballages récupérables et divers	73 358		
TOTAL	607 121		15 323
Autres participations	1 316		6
Prêts, autres immobilisations financières	1 372		
TOTAL	2 688		6
TOTAL GENERAL	616 646		15 329

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 838	6 838
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			409 439	409 439
Installations générales agencements aménagements divers			118 247	118 247
TOTAL				

Matériel de transport			7 167	7 167
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 233	14 233
Emballages récupérables et divers			73 358	73 358
TOTAL			622 444	622 444
Autres participations			1 322	1 322
Prêts, autres immobilisations financières			1 372	1 372
TOTAL			2 694	2 694
TOTAL GENERAL			631 975	631 975

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 838			6 838
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	324 126	14 539		338 665
Installations générales agencements aménagements divers	98 243	8 338		106 580
Matériel de transport	7 167			7 167
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 504	610		13 114
Emballages récupérables et divers	40 351	6 729		47 080
TOTAL	482 390	30 216		512 606
TOTAL GENERAL	489 227	30 216		519 443

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	14 539				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 338				
Matériel de bureau informatique mobilier	610				
Emballages récupérables et divers	6 729				
TOTAL	30 216				
TOTAL GENERAL	30 216				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	31 917	6 838	9 342		29 413
TOTAL	31 917	6 838	9 342		29 413

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	51 631	42 409			94 039
Sur comptes clients	5 681				5 681
TOTAL	57 312	42 409			99 720
TOTAL GENERAL	89 229	49 247	9 342		129 133

**Dont dotations et reprises
d'exploitation**

6 838

9 342

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 372	0	1 372
Clients douteux ou litigieux	5 994	0	5 994
Autres créances clients	150 639	144 645	5 994
Personnel et comptes rattachés	3 835	3 835	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 195	25 195	
Charges constatées d'avance	8 001	8 001	
TOTAL	195 036	181 676	13 360

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	72 944	72 944		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	96 940	29 313	67 627	
Emprunts et dettes financières divers	957	957		
Fournisseurs et comptes rattachés	132 997	132 997		
Personnel et comptes rattachés	87 942	87 942		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 394	53 394		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 786	3 786		
Autres impôts taxes et assimilés	2 734	2 734		
Autres dettes	89	89		
TOTAL	451 782	384 155	67 627	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 939			

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 385
Dettes fiscales et sociales	69 653

Total	83 116
-------	--------

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 001
Total	8 001

Subventions d'équipement

Les subventions sont reprises au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	723
45 à 54 ans	11 à 20 ans	15 975
35 à 44 ans	21 à 30 ans	3 457
moins de 35 ans	plus de 30 ans	9 981
Engagement total		30 136

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102022	et clos le	30092023	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN		ROUTE DE BARCELONNETTE MOULIN DU PRE 05000 GAP	
SIRET	3 8 6 9 5 0 3 1 5 0 0 0 2 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées ABATTOIR MUNICIPAL Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies
 Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>				
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	<input type="text"/>		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)							
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>							
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom	
						NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom	
						NIF	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
				Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
CABINET BERNARD DESNAULT 18 Avenue Emile DIDIER La Luysanne, Bat.B 05000 GAP <i>Tél: 0 4 9 2 5 1 2 8 0 9</i>							
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input checked="" type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date: _____ Lieu: GAP			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné <input type="text"/>				Qualité et nom du signataire: PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL			
				Signature: ANDRE bruno			
Examen de conformité fiscale (ECF)							

J	DIVERS
----------	---------------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
----------	--

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegic Quatref

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise ROUTE DE BARCELONNETTE 05000 GAP Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 38695031500021 Néant *

				Exercice N clos le, <u>30092023</u>	N-1 <u>30092022</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 838	6 838		
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	409 439	338 665	70 775	70 745
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	213 005	267 980	(54 975)	2 355
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	1 322	1 322	1 316	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés	BD	BE					

CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMMOBILISATIONS		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	1 372	BI	1 372	1 372
		TOTAL (II)	BJ	631 975	BK	613 482	18 493 75 788
STOCKS *		Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	156 633	BY	5 681	150 952 183 063
		Autres créances (3)	BZ	29 030	CA	29 030	21 047
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		46 486
		Disponibilités	CF	562 063	CG	562 063	466 143
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 001	CI	8 001	5 853
		TOTAL (III)	CJ	755 726	CK	5 681	750 045 722 592
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 387 702	IA	619 164	768 538 798 380
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR	11 988
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

* Des spécifications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022
Dossier N° 000166 en Euros.

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Page 20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPINNéant *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :48...000.....)	DA 48 000	48 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 4 800	4 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 197 034	141 798
	Report à nouveau	DH	(27 875)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 32 206	83 111
	Subventions d'investissement	DJ 5 304	8 366
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 287 344	258 200
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ 29 413	31 917
	TOTAL (III)	DR 29 413	31 917
Emprunts obligataires convertibles	DS		

CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETTES (4)		Autres emprunts obligataires	DT	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	169 884 233 086
		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	957 957
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	132 997 133 515
		Dettes fiscales et sociales	DY	147 855 140 216
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
		Autres dettes	EA	89 489
Compte régul.		Produits constatés d'avance (4)	EB	
		TOTAL (IV)	EC	451 782 508 263
		Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	768 538 798 380
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Ecart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	384 155 508 263
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)
DGFIP N° 2052 2021

Page 21

 Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

 Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	42 319	FB		FC	42 319	37 742	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 252 592	FH		FI	1 252 592	1 204 018
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 294 911	FK		FL	1 294 911	1 241 760	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		15 390	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	9 364	17 236	
	Autres produits (1) (11)					FQ	29 520	20 966	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 333 794	1 295 351
ARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	472 946	406 677	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	170 178	162 527	
	Salaires et traitements*					FY	429 202	384 412	
	Charges sociales (10)					FZ	146 300	160 095	
	ION			- dotations aux amortissements*		GA	30 216	30 500	

CONSERVER PAR LE DECLARANT

CH		DOTATIONS D'EXPLOITATION		GB	
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	5 681
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	6 838 4 042
		Autres charges (12)		GE	3 245 16 165
		Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	1 258 925 1 170 100
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	74 869 125 252
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	(958)	1 892
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	78	186
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
	Différences positives de change		GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
	Total des produits financiers (V)		GP	(880)	2 078
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	1 597	1 891
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
	Total des charges financières (VI)		GU	1 597	1 891
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(2 476) 187
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	72 393 125 439

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2021

Page 22

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 063
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 063
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	841
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	42 409
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	43 249
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(40 187)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 335 977
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 303 771
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	32 206
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	

CONSERVER PAR LE DECLARANT

(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	287		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
(9)	Dont transferts de charges			A1	22	5 079	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	AMENDES				554		
	REPRISE SUBVENTION					3 062	
	PROV DEP IMMO				42 409		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	
	ACOMPTE TA 21				287		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2021

Page 23

Formulaire obligatoire (article 53

A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	6 838	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3			KS	394 871	KT		KU	14 568	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	118 247	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	7 167	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	13 478	LC		LD	755	
		Emballages récupérables et divers *					LE	73 358	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	607 121	LO		LP	15 323	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U	1 316	8V		8W	6	
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	1 372	1U		1V		
	TOTAL IV						LQ	2 688	LR		LS	6	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	616 646	0H		0J	15 329		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CO	DO	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW	IX	6 838	6 838	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	409 439	409 439	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	118 247	118 247
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	7 167	7 167
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU	14 233	14 233
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	73 358	73 358
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB			
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF			
	TOTAL III	IY	NG	NH	NI	622 444	622 444	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	M7	OW		
Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ	1 322	1 322	
Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	1 372	1 372	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	2 694	2 694	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL	ØM	631 975	631 975		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2021

Page 24

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN
Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations

amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Page 25

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 838	PF		PG		PH	6 838
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	324 126	QA	14 539	QB		QC	338 665
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	98 243	QE	8 338	QF		QG	106 580
	Matériel de transport	QH	7 167	QI		QJ		QK	7 167
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 504	QM	610	QN		QO	13 114
	Emballages récupérables et divers	QP	40 351	QR	6 729	QS		QT	47 080
TOTAL III		QU	482 390	QV	30 216	QW		QX	512 606
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	489 227	ØP	30 216	ØQ		ØR	519 443

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	

CONSERVER PAR LE DECLARANT

amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	amortissements à la fin de l'exercice		
EXEMPLAIRE A	Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
	Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
	Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
	Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
		Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
	Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Emballages récup.et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Page 26

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	31 917	4Y	6 838	4Z	9 342	5A	29 413
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	

Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z	31 917	TV	6 838	TW	9 342	TX	29 413	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	51 631	6F	42 409	6G		6H	94 039
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	06		07		08		09	
		Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	5 681	6U		6V		6W	5 681	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	57 312	TY	42 409	TZ		UA	99 720	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	89 229	UB	49 247	UC	9 342	UD	129 133	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	6 838	UF	9 342				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ	42 409	UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise :		Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	1 372	UV	0	UW	1 372	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 994		(0)		5 994	
	Autres créances clients		UX	150 639		144 645		5 994	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1						
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 835		3 835			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	25 195		25 195		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR						
	Charges constatées d'avance		VS	8 001		8 001			
	TOTAUX		VT	195 036	VU	181 676	VV	13 360	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus de 1 an et 3 ans au plus		A plus de 3 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		72 944		72 944					
	à plus de 1 an à l'origine	VH		96 940		29 313		67 627			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		957		957					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		132 997		132 997					
Personnel et comptes rattachés		8C		87 942		87 942					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		53 394		53 394					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		3 786		3 786					
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2 734		2 734					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		89		89					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		451 782		384 155		67 627			
RENOUVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		28 939						* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Cegid Quadra

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2021

Page 28

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :		
				3	0	
				9	2	
				0	2	
				3	3	
I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	32 206	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	554
	Amendes et pénalités	WJ	554	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		I8		
		- imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
TOTAL I				WR	32 760	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *				WT		

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV		
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH		
		- imposées aux taux de 19 %								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										2A)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation d'abattement sur le bénéfice et exonérations *	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement *										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	
					Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit			ZI)	XG
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					bénéfice (I moins II)		XI	32 760				
					déficit (II moins I)						XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	32 760
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	0			XO	

Cegid Quadra

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Page 29

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	72 588
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	32 760
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	39 828
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	39 828

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	37 129
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	

Provisions pour dépréciation *

	9D		9E	
--	----	--	----	--

	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(27 875)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB		ZD	55 236			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	83 111		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	55 236		Report à nouveau	ZG							
	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	ZH	55 236			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	95 906		104 968					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	31 590		2 223					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	30 424		31 148					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	315 026		268 339					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	472 946		406 677					

CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	1 982	2 526
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés										ZS		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	168 196	160 001
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée <small>(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)</small>										YY	93 555	93 872
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	119 127	122 699
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*										ØB	371 191	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *										XP		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.										JA		
	Plus-values à 15 %										JK		
	Plus-values à 19 %										JM		
	Groupe : résultat d'ensemble.										JD		
	Plus-values à 15 %										JN		
Plus-values à 19 %										JP			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH			
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ			
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)										Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1						
2						
3						

CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - Immobilisations *						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN Néant *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
N-8						
N-9						

CONSERVER PAR LE DECLARANT

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité
professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date
des fusions ou des apports

Montant net des
plus-values réalisées
à l'origine

Montant anté-
rieurement réintégré

Montant rapporté au
résultat de l'exercice

Montant restant
à réintégrer

TOTAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2021

Page 33

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPINNéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

CONSERVER PAR LE DECLARANT

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2021

Page 34

15

formulaire obligatoire
(article 53A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2021

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	0
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 294 911	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 294 911	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	29 520	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	22	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	29 541	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	189 568
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	283 377
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 245
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	476 191

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	848 262
---	----	---------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	848 262
---	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 294 911
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2022
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadin

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2021
Page 36

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE	3 0 0 9 2 0 2 3	N° SIRET	3 8 6 9 5 0 3 1 5 0 0 0 2 1		
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN				
ADRESSE (voie)	ROUTE DE BARCELONNETTE MOULIN DU PRE				
CODE POSTAL	05000	VILLE	GAP		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	8	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 630
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	21	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	6 190

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SA	Dénomination	DUFOUR		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	12.52	Nb de parts ou actions	1 480
Adresse :	N°	Voie	PARC ACTIVITE PARC DE DURA		
	Code postal	Commune	SISTERON	Pays	
Forme juridique	SICA	Dénomination	SICA LE MONTAGNARD DES ALPES		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	12.52	Nb de parts ou actions	1 480
Adresse :	N°	Voie	LE MOULIN DU PRE		
	Code postal	Commune	GAP	Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	

CONSERVER PAR LE DECLARANT

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 3 8 6 9 5 0 3 1 5 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN

ADRESSE (voie) ROUTE DE BARCELONNETTE MOULIN DU PRE

CODE POSTAL 05000 VILLE GAP

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

RESTANT AU BILAN			AR N S U T I A T I O N S E S	INTERETS ET ASSURANCE DES EMPRUNTS					Restant à acquitter après la fin de l'exercice jusqu'au terme de l'emprunt (Engag hors bilan)
an	+ 5 ans	TOTAL (4 - 5 - 6)		Payés dans l'exercice	EN CHARGES A PAYER OU CHARGES PAYEES D'AVANCE		En charge pour l'exercice 3 + 4 + 5	6	
					Début exercice	Fin exercice			
	9	10=7+8+9	3	4	5	6			
1.11		67 654.38	4	1 440.31	87.89-	70.66	1 423.08	2 574.34	
5.69		29 285.70	3	176.57	9.09-	6.38	173.86	173.72	
6.80		96 940.08		1 616.88	96.98-	77.04	1 596.94	2 748.06	

96 940.08 Rappel Comptabilité 1 596.94 I
 A

26.80 96 940.08

(*) I = Interêts des emprunts, A = Assurance des emprunts

Société ABATTOIR COLLECTIF ALPIN
05000 GAP

ETAT DES EMPRUNTS

Date octroi	Organisme prêteur	Durée (m/t/a)	Montant de l'annuité	MONTANT DU CAPITAL				
				Initial	Amortissement au début de l'exercice	Amortissement dans l'exercice	à fin de l'exercice	
							- 1 an	+ 1 an
1	2	3		4	5	6	7	8
100916	CRCA	132 M	17 930.88	178 055.20	93 910.25	16 490.57	16 803.27	50 85
140122	PGE RENEG	48 M	12 625.44	50 000.00	8 265.43	12 448.87	12 510.01	16 77
TOT. Interêts			30 556.32	228 055.20	102 175.68	28 939.44	29 313.28	67 62
TOT. Assurances								

Souscrits dans l'exercice

Emprunts à 1 an maximum :
Emprunts à plus de 1 an : 29 313.28 67 62